

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JANVIER 2017

Le cinq janvier, deux mille dix-sept, à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGNER, Maire.

ETAIENT PRESENT(E)S : MMES GOUEBAULT Murielle, HORSIN Valérie et MM BERGNER Philippe, GABIOT André, BISIG Arnaud, JOSSELIN Claude, LEGRAND Robert, MONGERAND Emmanuel et VAJOU Christian.

ABSENT(E)S : M MONPOINT Olivier (pouvoir donné à M. Robert LEGRAND)

- Monsieur Arnaud BISIG a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la trésorerie de Nogent Sur Seine, il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes afin de clôturer le budget 2016:

- Chapitre 012	compte 6411	+ 3 100.00 €
- Chapitre 012	compte 6413	+ 750.00 €
- Chapitre 012	compte 6450	+ 1 150.00 €
- Chapitre 022	compte 022	- 5 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 VOIX CONTRE (M. LEGRAND), 1 ABSENTION (M. MONPOINT) et 8 VOIX POUR, accepte les décisions modificatives ci-dessus.

MAINTIEN DE LA MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX

Le Conseil Municipal de la commune de Gumery, à l'unanimité ;

- exige le maintien en activité de la maison centrale de Clairvaux, site de référence spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles et haut-lieu de mémoire de l'administration pénitentiaire ;
- exige, en cette période de montée du terrorisme, de surpopulation carcérale avec des conditions de détention insupportables pour notre époque, que la capacité d'accueil de la maison centrale de Clairvaux soit utilisée au maximum de ses possibilités ;
- exige que l'Etat tienne ses engagements :
- de réaliser et communiquer une analyse détaillée des coûts de réhabilitation,
- de réaliser la mise aux normes de l'assainissement collectif en raccordant la maison centrale au réseau collectif des eaux usées dimensionné à cet effet par la commune.

DESIGNATION DES DELEGUES SDDEA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Messieurs André GABIOT et Emmanuel MONGERAND respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au titre de la compétence eau potable.

Le point n° 4 à l'ordre du jour concernant l'approbation du CU hors périmètre d'aménagement urbain est retiré.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire informe que dorénavant les questions diverses seront transmises au secrétariat conformément à la législation en vigueur.
- 2) Monsieur le Maire informe de la date de la commission du bulletin municipal.

Fait et délibéré à Gumery le 5 janvier 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 20h20.

Le Maire,
Philippe BERGNER